



## INDEX DE L'ÉGALITÉ HOMMES/FEMMES

Dans un environnement traditionnellement masculin, nous souhaitons faire de la mixité un axe stratégique de notre politique RH. Nous la considérons comme un levier de performance et d'attractivité. Conformément à la loi du 5 septembre 2018, nous avons calculé notre « index égalité Femmes-Hommes », qui permet aux entreprises de mesurer leur situation selon 4 indicateurs :

- 1. Écart de rémunération entre les femmes et les hommes à poste et âge équivalents ;
- 2. Écart de répartition des augmentations individuelles femmes/hommes ;
- 3. Nombre de salariées augmentées à leur retour de congé maternité ;
- 4. Répartition sexuée des 10 plus hautes rémunérations.

Voici les résultats obtenus pour la période de référence :

Indicateur 1	Incalculable
Indicateur 2	35/35
Indicateur 3	15/15
Indicateur 4	0/10
Note totale	Incalculable

Ce calcul d'index est dit Incalculable car le nombre de points maximum des indicateurs calculables est inférieur à 75. En effet, l'indicateur 1 comporte une trop faible représentativité dans certaines catégories et tranches d'âge.